

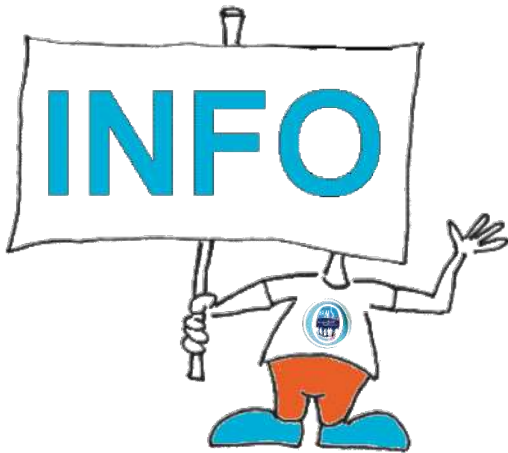


TAUX DE PROMOTION DANS LE CORPS DES ADJOINTS TECHNIQUES DE LA POLICE NATIONALE 2019 ET 2020

JORF N°0015 DU 18 JANVIER 2020

Les taux de promotion permettant de déterminer le nombre maximum des avancements de grade pouvant être prononcés au titre des années 2019 et 2020 dans le corps des adjoints techniques de la police nationale du ministère de l'intérieur en application du décret n° 2005-1090 du 1er septembre 2005 susvisé figurent dans le tableau ci-dessous

Ces taux sont également applicables aux corps homologues de fonctionnaires de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française.



CORPS ET GRADES	TAUX APPLICABLE	TAUX APPLICABLE
Corps des adjoints techniques de la police nationale (décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié)	2019	2020
Adjoint technique principal de 1re classe (Les promotions s'effectueront toutes au choix)	11,5 %	11,5 %
Adjoint technique principal de 2e classe (Les promotions s'effectueront toutes au choix)	30 %	30 %

UATS-Unsa

Bureau National

1 place Saint Étienne, 31038 Toulouse cedex 09

05.61.12.83.83

www.https://unsa-interieur.fr/

bureaunational@unsa-interieur.fr